

bâtimens petits et gros se mettent au même tirant d'eau, dans les basses eaux, pour passer le *Lac*, que les basses eaux sont du 15 Juin à l'Automne ou environ. Que, quand il y a assez d'eau, il est aussi facile de conduire un petit bâtiment qu'un gros, quoiqu'il tire plus d'eau.— Qu'il pense qu'il seroit juste de faire un prix égal pour tous. Qu'en faisant un prix égal pour les gros et les petits, il croit que £ 20 seroit un salaire raisonnable. Que si le Capitaine congédie sans raison son Pilote à *Montréal* pour en reprendre un autre pour descendre, il seroit raisonnable qu'il lui payât les deux tiers pour la montée et qu'il payât la moitié à l'autre Pilote qu'il prendroit pour descendre. Qu'il croit que le Pilote devroit être déchargé du bâtiment quarante-huit heures après son arrivée à *Montréal*, et que s'il est retenu plus long-tems il doit être payé cinq shelings par jour et nourri jusqu'au jour de son départ, et que le Pilote qui seroit demandé pour descendre un bâtiment de *Montréal*, devroit être payé de ses frais de voyages pour aller prendre le bâtiment.

Mr. *Lindsay* Greffier de la Maison de la Trinité a paru devant le Comité, et ayant été examiné, a dit, qu'il avoit connoissance que les Pilotes alloient souvent plus bas que les limites fixées pour le rendez-vous, que pour cela plusieurs d'entre eux avoient été mis à l'amende, qui n'a pu être recouvrée que dans deux ou trois occasions seulement; la résidence des délinquans est si éloignée de la Ville que l'on ne peut prélever les amendes qu'avec beaucoup de peine et de frais, qu'il est actuellement dû par différens Pilotes la valeur de £ 31 d'amendes imposées en 1806 et 1807, qui n'ont point été payées pour les raisons ci-dessus. Il a informé le Comité qu'il étoit arrivé à *Québec* l'été dernier, vingt six vaisseaux à voiles quarrées conduits par des personnes qui n'étoient pas sous licence; et qu'il étoit arrivé à *Québec* durant la même saison, vingt vaisseaux à voiles quarrées, sans aucune assistance quelconque de Pilotes ou autres. Il pense que cela peut provenir de deux causes; la première que les Pilotes vont trop souvent plus bas que le Rendez-vous, et manquent ainsi les Vaisseaux qui montent; la seconde que le nombre des Pilotes sous Licence n'est pas suffisant, lorsqu'il vient une flotte ou une escadre de Vaisseaux dans le même tems. Que le pilotage payé par le Commerce du *Bas-Canada* s'est monté en 1807, à £ 4583 courant, et en 1808, à £ 5509, sans y comprendre les vingt Vaisseaux venus sans assistance. Que le nombre des Pilotes qui ont exercé leur